

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 22 janvier 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 22 janvier 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Est absente : Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
 M. Dominique Robichaud, directeur du service de génie  
 M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2014-001 concernant l'ouverture de la séance du 22 janvier 2014**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

Madame Chantale Lavoie profite du mot de bienvenue pour :

- Adresser à la municipalité de Saint-Vianney son accueil chaleureux lors du banquet de la MRC le 11 janvier dernier;
- Informer les membres du Conseil du décès de Mme Louise Audet, directrice générale de la MRC de Rimouski-Neigette;
- Féliciter M. Martin Landry pour son élection à titre d'administrateur de la FQM;
- Apporter un soutien à M. Gilles Roy pour la reconstruction de son entreprise.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2014-002 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2014**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *Autres sujets* ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 11 décembre 2013
4. Schéma de couverture de risques en incendie
5. Communication du service de génie
  - 5.1. Suivi du projet de biomasse forestière – Parc régional de Val-d'Irène
  - 5.2. Direction au service de génie
6. Présentation de la Sûreté du Québec
7. Développement éolien
  - 7.1. Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred
    - 7.1.1. Rencontre d'information sur la revue diligente – Sayabec 6 février 2014 à 19h30
    - 7.1.2. Résultat de la première émission d'obligations (financement permanent)
    - 7.1.3. Propositions pour le financement temporaire et pour un placement à court terme
    - 7.1.4. Convention de société en commandite

- 7.2 Projet de parc éolien régional du Bas-St-Laurent
  - 7.2.1 Participation de la MRC de La Matapédia dans le consortium régional
  - 7.2.2 Règlement 2014-01 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit – Adoption
- 8. Plainte au tribunal administratif du Québec - Contestation de l'évaluation foncière - Usine Uniboard Canada Inc. division Sayabec – Suivi
- 9. Écoterritoire habité de La Matapédia
  - 9.1 Bilan des travaux réalisés
  - 9.2 Image de marque – adoption
- 10. Correspondance
- 11. Période de questions de l'assistance
- 12. Autres sujets :
  - 12.1 Prochaine séance – Séance ordinaire du 12 février 2014 à 19h30
  - 12.2 Remerciements de la municipalité de Sainte-Érène
- 13. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2013**

#### **Résolution CM 2014-003 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2013**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2013.

Adoptée.

### **4. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

#### **Résolution CM 2014-004 concernant l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Matapédia**

Considérant le dépôt de la révision du schéma de couverture de risques en incendie au Ministre de la Sécurité publique;

Considérant que la MRC de La Matapédia a reçu l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques le 19 décembre 2013.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais il est résolu d'adopter le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Matapédia révisé en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie*.

Adoptée.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE**

#### **5.1. Suivi du projet de biomasse forestière – Parc régional de Val-d'Érène**

#### **Résolution CM 2014-005 concernant un contrat pour la fabrication et l'installation d'une chaudière à la biomasse forestière d'une capacité de 100 kW au Parc régional de Val-d'Érène**

Attendu que l'entreprise BeloTEQ Ltée est le seul soumissionnaire pour la fabrication de la chaudière à la biomasse forestière pour le Parc Régional de Val-d'Érène au montant de 174 888.00 \$ plus taxes;

Attendu que BeloTEQ Ltée propose de déposer une garantie d'exécution de 25% et une garantie de 25% pour gages, matériaux et services en contrepartie d'une mise de fonds de 20% payable par la MRC à la signature du contrat.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de BeloTEQ Ltée au montant de 201 077.48 \$ taxes incluses pour la fabrication et l'installation d'une chaudière à la biomasse forestière d'une capacité de 100 kW au Parc régional de Val-d'Érène;
2. d'accepter les garanties d'exécution et pour gages, matériaux et services de 25% chacune proposées par BeloTEQ Ltée;
3. de remettre la garantie de soumission de 10% lors de l'adjudication du contrat conditionnellement à la réalisation des travaux de fabrication équivalent à au moins 10% de l'ensemble des travaux prévus au contrat;
4. de verser une mise de fonds de 20% du montant de la soumission soit 40 215.50 \$ taxes incluses sur réception du cautionnement d'exécution conforme.

Adoptée.

## 5.2. Direction au service de génie

M. Dominique Robichaud, ingénieur, nous a annoncé son intention de quitter son poste de directeur du service de génie municipal et subséquemment le service de génie pour une prise de retraite. Le comité administratif a mandaté un comité pour réfléchir sur la réorganisation du service, s'il y a lieu, et sur les modalités de remplacement du directeur. Le comité fera rapport au conseil à la séance de février sur le suivi de ce dossier.

## 5.3. Centre de tri

Monsieur Dominique Robichaud informe le Conseil que le centre de tri était sur le point de lancer, après l'approbation des MRC de La Matapédia et de La Mitis, un appel d'offres visant le traitement des matières résiduelles par l'entreprise privée. Toutefois, une entreprise s'est montrée intéressée à se porter acquéreur du centre de tri et de l'opérer. L'appel d'offres qui sera lancé sous peu proposera donc deux options, à savoir le traitement des matières résiduelles ainsi que la vente du centre de tri et le traitement des matières.

## 6. PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Madame Julie Champiny et M. Steeve Lepage, respectivement adjointe au directeur et directeur par intérim, présentent au Conseil le programme de lutte contre l'intimidation envers les élus. Le programme s'adresse aux élus et employés municipaux et vise à inciter ces derniers à porter plainte lors de situation d'intimidation. On précise que le programme pourra être présenté plus en détails dans chacune des municipalités par le policier-parrain.

### Résolution CM 2014-006 concernant des motions de félicitations

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

- d'adresser une motion de remerciements à M. Martin Landry, anciennement directeur au poste de la Sûreté du Québec à Amqui, pour ses années de service;
- d'adresser une motion de félicitations à Mme Julie Champiny et M. Steeve Lepage pour leur nouvelles fonctions de d'adjoint au directeur et de directeur par intérim.

Adoptée.

## 7. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 7.1 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred

#### 7.1.1 Rencontre d'information sur la revue diligente – Sayabec 6 février 2014 à 19h30

Monsieur Mario Lavoie informe les membres du conseil qu'ils sont conviés avec ceux de La Mitis à une importante rencontre sur le projet de partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred. Cette rencontre aura lieu au Centre communautaire de Sayabec, jeudi le 6 février 2014 à 19h30. Lors de cette rencontre les professionnels mandatés pour effectuer la revue diligente du projet présenteront leur rapport et répondront aux questions des participants.

#### 7.1.2 Résultat de la première émission d'obligations (financement permanent)

Monsieur Mario Lavoie informe les membres du Conseil qu'un appel d'offres a été réalisé par le ministère des Finances et de l'Économie le 7 janvier 2014 pour une émission d'obligations de 20 M \$, dont 16 712 400 \$ pour le partenariat du Lac-Alfred (3 287 600 \$ pour Val-d'Irène et 2 camions incendie). Les résultats sont les suivants :

Capital	Année	Financière Banque Nationale Inc.	Valeurs mobilières Desjardins Inc. Valeurs mobilières Banque Laurentiennes Inc.
916 000 \$	2015	1.50 %	1.50 %
944 000 \$	2016	1.70 %	1.60 %
974 000 \$	2017	1.90 %	1.90 %
1 005 000 \$	2018	2.35 %	2.35 %
6 694 000 \$	2019	2.65 %	2.65 %
9 467 000 \$	2024	3.80 %	3.90 %
	Prix :	98,4230	98,2720
	Taux réel :	<b>3.63257 %</b>	<b>3.72351 %</b>
	Taux moyen :	<b>3.3943 %</b>	

Frais d'émission (avec un prix de 98.4230) = 315 400 \$ pour un montant disponible de 19 684 600 \$

Conformément au règlement de délégation, M. Mario Lavoie a octroyé le contrat à Financière Banque Nationale Inc. qui a fait la meilleure offre. La somme de 19 684 600 \$ est déposée au compte le 22 janvier. Le prochain appel d'offres pour une émission d'obligations de 20 M \$ aura lieu le 11 mars 2014.

### 7.1.3 Propositions pour le financement temporaire et pour un placement à court terme

**Résolution CM 2014-007** concernant le financement temporaire relatif aux règlements N<sup>os</sup> 2013-09 et 2013-011 concernant l'acquisition d'une part indivise dans le parc éolien du Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. d'accepter la proposition de la Banque Nationale pour le financement temporaire relatif aux règlements N<sup>os</sup> 2013-09 et 2013-011 concernant l'acquisition d'une part indivise dans le parc éolien du Lac-Alfred;
2. d'accepter la proposition de la Banque Nationale du placement rachetable pour les sommes reliées au projet d'acquisition d'une part indivise dans le parc éolien du Lac-Alfred;
3. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents relatifs à ce financement et à ce placement.

Adoptée.

### 7.1.4 Convention de société en commandite

**Résolution CM 2014-008** concernant le contrat de société en commandite constituant la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia S.E.C

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Gaëtan Ruest, il est résolu :

1. d'approuver les termes du contrat de société en commandite constituant la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia S.E.C., dont la MRC de La Matapédia est le commanditaire et la Société 9293-3423 Québec Inc. en est le commandité;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 7.2 Projet de parc éolien régional du Bas-St-Laurent

### 7.2.1 Participation de la MRC de La Matapédia dans le consortium régional

Monsieur Mario Lavoie rappelle les modalités de l'appel d'offres en cours et les faits saillants du projet de parc éolien régional du Bas-St-Laurent qui ont été présentés lors de la séance d'information tenue à Ste-Flavie le 14 janvier dernier :

- les paramètres de l'appel d'offres;
- la description du projet du Bas-Saint-Laurent;
- le montage financier préliminaire pour une participation de 225 MW;
- les facteurs de risques;
- les structures juridiques pouvant administrer le projet;
- un rappel des prochaines étapes;
- l'exercice du processus de droit de retrait des municipalités;
- la nécessaire solidarité municipale et régionale exigée dans le consortium : le document d'appel d'offres prévoit qu'un projet doit être reconnu par une résolution de la municipalité et de la MRC où il est projeté pour être admissibilité à l'appel d'offres; le comité régional demande que les municipalités et les MRC n'appuient que les projets retenus au niveau régional sous réserve de s'exclure du consortium régional. En adhérant au consortium régional, les 114 municipalités et les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent s'assurent de bénéficier de leur part des retombées à titre de partenaire à 50% dans tous les projets éoliens retenus au Bas-St-Laurent par Hydro-Québec, peu importe la localisation des projets.

### 7.2.2 Règlement 2014-01 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit – Adoption

**Résolution CM 2014-009** concernant l'adoption du règlement 2014-01 modifiant le règlement N° 2013-06 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le présent règlement N° 2014-01, modifiant le règlement N° 2013-06, fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit, soit et est adopté.

Adoptée.

## 8. PLAINTÉ AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE - USINE UNIBOARD CANADA INC. DIVISION SAYABEC – SUIVI

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil que la MRC a reçu une correspondance du tribunal relative à la plainte adressée par le Tribunal administratif du Québec pour la contestation de l'évaluation foncière par l'usine Uniboard Panval. Une conférence téléphonique est prévue prochainement. La municipalité de Sayabec identifiera sous peu le procureur qui la représentera dans cette cause.

## 9. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

### 9.1 Bilan des travaux réalisés

Monsieur Joël Tremblay informe le Conseil des travaux réalisés et à venir dans le cadre de l'élaboration de l'Écoterritoire habité, à savoir :

Bilan des travaux réalisés depuis juin 2013

- Révision du document argumentaire de M. Bernard Vachon
- Plan d'action préliminaire
- Rencontre avec les directions générales
- Souper-conférence
- Représentations (séminaire, FQM, M. Pascal Bérubé, etc.)
- Communications (séquence de communications, Facebook, microsite, logo, sortie de presse)

Prochaines étapes

- Élaboration des scénarios de développement
- Rencontres des partenaires sur les concepts de développement et le plan d'action
- Rencontres auprès des instances gouvernementales
- Planification et tenue de la consultation publique sur le projet d'*Écoterritoire habité de La Matapédia*
- Communications

### 9.2 Image de marque – adoption

#### **Résolution CM 2014-010 concernant l'adoption de l'image de marque de l'Écoterritoire habité de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'adopter l'image de marque de l'*Écoterritoire habité de La Matapédia* tel que recommandé par la Commission d'aménagement et de développement de la MRC en changeant la couleur orange du mot La Matapédia par le bleu;
2. d'enregistrer l'image de marque comme marque de commerce auprès de l'*Office canadien de la propriété intellectuelle*.

Adoptée.

## 10. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur l'Extranet de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 25-11-2013 : Mme Isabelle Proulx, v.p., Pétrolia
- 15-01-2014 : Mme Chantale Gagné, d.g. & sec.-trés., Municipalité de Lac-au-Saumon
- 26-12-2013 : Mme Magalie Pouliot, d.g., Exploitation Jaffa inc.
- 11-12-2013; M. Jean-Noël Barriault, d.g., Ville de Causapscal

#### **Résolution CM 2014-011 concernant le banquet 2014 de la MRC**

Sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon soit l'hôte du banquet 2014 de la MRC.

Adoptée.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## 12. AUTRES SUJETS

### 12.1 Prochaine séance – Séance ordinaire du 12 février 2014 à 19h30

La prochaine séance du Conseil de la MRC se tiendra le 12 février à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

## **12.2 Motion de félicitations**

### **Résolution CM 2014-012 concernant une motion de félicitations**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, il est résolu à l'unanimité d'adresser les motions de félicitations suivantes :

- à M. Martin Landry pour son poste d'administrateur à la Fédération Québécoise des Municipalités;
- à Mme Chantale Lavoie, pour son poste de vice-présidente à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

## **12.3 Remerciements de la municipalité de Sainte-Irène**

Monsieur Alain Gauthier remercie les personnes et organismes impliqués dans la réalisation du projet d'infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2014-013 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h15.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint